

LYON UNIVERSITAIRE

UNION DES UNIVERSITÉS

Aix, Besançon, Chambéry, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lyon, Marseille, Montpellier

HEBDOMADAIRE, PARRAISANT LE VENDREDI

ABONNEMENTS : Un An..... 7 fr.
Six Mois..... 4 »

Les Annonces sont reçues au Bureau du Journal

ADMINISTRATION & RÉDACTION : Rue Stella, 3, LYON

PRÈS LA PLACE DE LA RÉPUBLIQUE

Téléphone 15-39

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus

Téléphone 15-39

Adresser Lettres et Mandats à M. l'Administrateur DU "LYON UNIVERSITAIRE"

Adresser les Manuscrits au Secrétaire de la Rédaction

Questions d'enseignement

La collaboration des familles à l'enseignement public

M. Thalamas, dont les opinions sont bien connues, vient de publier un article curieux, dans lequel il prend parti pour les Associations de pères de famille, mais en partant évidemment d'un tout autre point de vue que les écrivains catholiques, avec lesquels il se trouve d'accord sur ce point particulier.

La Revue les Documents du Progrès publie, dans son numéro de mars, l'étude de M. Thalamas, dont voici les conclusions :

Si l'on veut faire participer les parents à la vie matérielle, il y a une loi préalable à faire, qui heurterait de front bien des habitudes administratives : elle consisterait à donner la personnalité civile à chaque faculté, lycée, collège ou école, de manière que tous puissent recevoir et administrer les dons et legs. On établirait ainsi une unité vivante, capable d'intéresser ceux qui lui garderaient de la reconnaissance pour l'éducation qu'ils y auraient reçue. Déjà la loi sur les Universités, l'autonomie des lycées sont un peu dans cette voie. Les parents et les Associations d'anciens élèves seraient appelés à nommer des représentants qui, concurremment avec l'administration et les délégués du personnel, détermineraient l'utilisation de ces ressources au mieux des intérêts de la maison.

Si l'on veut faire participer les parents à la vie morale d'un établissement, il faut assurer à leurs représentants une part dans la direction morale de l'établissement. On ne saurait évidemment les ériger en juges suprêmes et uniques de la vie journalière des classes et études. Mais on devrait au moins donner à leurs élus accès aux conseils disciplinaires de tout ordre. C'est peut-être ce point qui sera le plus difficile à faire accepter, en l'état actuel, aux hommes politiques et aux bureaux. Ainsi ai-je songé, comme transition, aux justices de paix scolaires.

Si l'on veut associer les parents à la vie intellectuelle des établissements, leur collaboration à la rédaction du programme et du plan d'études, à l'autorisation ou à la condamnation des instruments de travail des élèves (livres, matériel scolaire, etc.) s'impose. Croit-on d'ailleurs que l'on pourrait, par exemple, à introduire les parents au conseil supérieur ou à la commission départementale ? Ne serait-ce pas, au contraire, le moyen de rendre l'enseignement public plus conforme aux besoins économiques, à la vie pratique du pays, et surtout plus inattaquable ? Quels que soient les préjugés qui s'opposent à cette thèse, l'estime qu'ils ne présentent devant les avantages qu'en retirerait l'Université.

Il est clair d'ailleurs que, le droit de l'enfant n'étant confié à des tuteurs qu'en raison de sa faiblesse naturelle, il y aurait lieu de lui donner, à lui aussi, une part de collaboration, dès que son âge le rend capable de l'exercer. J'admètrais volontiers, dans l'enseignement secondaire, un représentant ou deux des élèves du second cycle, élus par les camarades parmi les membres de la classe supérieure. J'exigerais au conseil de l'Université et au conseil de Faculté la présence de représentants élus des étudiants.

Ainsi serait transformée la caserne éducative actuelle (déjà devenue, comme le régime lui-même, plus paternelle) en une véritable maison familiale où la collaboration de tous à l'œuvre utile à tous assurerait à cette œuvre le respect de tous.

Pour que la collaboration des parents soit effective, il faut ensuite qu'elle soit une véritable collaboration. Il ne saurait s'agir de créer des groupements isolés, défendant des intérêts spéciaux et que l'administration bureaucratique consulterait à part. Il faut des conseils de famille où tous les

intéressés à titres divers délibèrent ensemble, loyalement et décident en commun. Je sais bien qu'on rédira contre ces assemblées toutes les objections que jadis les partisans du droit divin ont faites au régime parlementaire. Je sais bien qu'il ne manquera pas de prophètes de malheur pour affirmer qu'elles sont incapables de faire autre chose que du désordre et des haines intestines. Mais je sais bien aussi que ces jérémiades n'ont pas plus de valeur que n'en avaient leurs aînées. C'est seulement le jour où le conseil supérieur de l'instruction publique sera devenu ainsi le conseil de famille national, que nous aurons réalisé la véritable Université républicaine.

NOS HONITAIRES

Nous apprenons que M. le docteur Paul Savy vient d'être reçu, après des brillantes épreuves, médecin des hôpitaux de Lyon.

Nous l'en félicitons bien sincèrement.

Société Astronomique du Rhône

Samedi dernier, M. Vallet, dans une conférence d'une haute tenue littéraire, a fait faire à son nombreux auditoire un voyage rétrospectif dans l'antique observatoire d'Alexandrie, et l'a initié aux instruments de Ptolémée.

Ce samedi 26 mars, à 8 h. 30, M. Bay nous parlera des éclipses de lune et de soleil.

On se réunira au local de la société d'Agriculture, 30, quai Saint-Antoine. On peut se faire inscrire à la société en venant au cours.

NOS FACULTÉS

Un congé, du 1^{er} mars au 30 avril 1910, est accordé, sur sa demande et pour raisons de santé, à M. Lépine, professeur de clinique médicale.

M. Lesieur, agrégé, est chargé, en outre, du 1^{er} mars au 30 avril 1910 (durée du congé accordé à M. Lépine), d'un cours de clinique médicale.

PRIX QUINQUENNAL LÉON RIBOUD

Le prix Léon Riboud, formé par le revenu quinquennal d'une somme de 50.000 francs léguée à la Faculté de médecine par M. Riboud, doit être attribué, tous les cinq ans, à un savant de Lyon ou de la région lyonnaise (Rhône, Ain, Isère, Loire et Saône-et-Loire), ayant au moins cinq ans de résidence, qui, par ses travaux, par ses découvertes ou son enseignement, aura contribué au progrès de l'hygiène, de la santé publique, ou des sciences médicales, particulièrement de celles qui ont pour but la protection de l'enfance.

Le prix Léon Riboud, qui s'élève à la somme de 75.000 francs environ, sera décerné au mois de décembre 1910.

Les candidats devront déposer leurs titres ou mémoires, avec un exemplaire des travaux qu'ils auront publiés, au secrétariat de la Faculté de médecine, au plus tard le 30 novembre 1910.

La liste des candidats sera communiquée à toute personne qui en fera la demande.

Société Littéraire

La Société littéraire, historique et archéologique de Lyon a reçu, dans sa séance de mardi, une fort intéressante communication de M. Dutacq sur les préliminaires et les circonstances de l'annexion de la Savoie à la France, en 1860 ; puis la lecture d'une étude pleine de détails piquants et de spirituelles remarques sur les anciennes enseignes de Lyon, par M. Eugène Vial.

La Société a statué, dans cette même séance, sur une proposition de M. le bibliothécaire en chef de la ville, offrant de recueillir, d'aménager et de mettre à la disposition du public, dans le futur local des bibliothèques municipales, la collection des Revues de sociétés savantes qu'elle possède. Con-

formément aux conclusions de la commission qu'elle avait nommée à cet effet, et qui se composait de MM. Joseph Buche, professeur au lycée Ampère, Georges Tricou, notaire, et Eugène Vial, secrétaire de la Revue d'Histoire de Lyon, la Société littéraire s'est déclarée favorable à cette proposition, sauf à régler les détails de son application avec M. le bibliothécaire de la ville.

AU PALAIS

MENUS PROPOS

Il y a quelque temps, la Revue Judiciaire — non la Revue Judiciaire, Commerciale et Littéraire de Lyon et du Sud-Est, qui ouvrirait l'autre jour ses « Galeries du Palais » en rendant un si digne hommage à M. le premier président Auzière — mais le périodique mensuel publié à Paris sous la direction de M. Georges Baër, remarquait que dans ce livre d'observations pénétrantes qu'est « La Vie et les Opinions de M. Frédéric Thomas Graindorge », Taine n'a eu garde d'omettre les magistrats parmi ses tableaux de la société parisienne. « Avec un art merveilleux, il nous présente ses portraits sous cent formes diverses. Ainsi, c'est un avocat qui peint les juges. Il ne les peint pas directement : il édicte quelques principes sur l'art de plaider et voilà le magistrat expliqué, dévoilé. Lisez plutôt :

« Emile S..., avocat, nous a fait aujourd'hui le résumé de sa profession. La loi est une statue majestueuse que l'on salue et à côté de laquelle on passe ; la jurisprudence varie tous les vingt ans. Comme il y a toujours dix précédents, dans un sens et dix dans un autre, le juge choisit à volonté, et qu'il le sache ou non, son choix est toujours réglé par des raisons domestiques et personnelles. Ne plaidez jamais en pur esprit, comme si vous étiez devant la justice juste ; au contraire, faites saillir le motif ou l'argument spécial à l'homme qui va faire l'arrêt ; tel, ancien avoué, est sensible à des raisons de procédure. Tel, auteur de livres, se rend aux considérations générales ; tel autre est clérical ou libéral, bon vivant ou mari trompé. Touchez cette corde. Ce procédé le plus universel est de fatiguer le juge, de le noyer sous un flot de raisonnements contraires, de lui faire perdre pied, de l'entraîner dans le déluge des interprétations, des citations, des autorités ; puis, à la fin, dans la dernière réplique, de lui tendre la perche, c'est-à-dire un gros argument bien clair, définitif auquel il se raccroche. Sur dix juges, neuf sont grimes, ratatinés, enflés ; le visage est terreux ou enflammé. Aucune classe d'hommes n'a le masque si plissé, si creusé, si usé, si empreint d'angoisse ; c'est qu'ils restent assis, tout le jour, machonnant des plumes, silencieux, immobiles sous la tarrière de l'avocat qui, pendant deux heures, trois heures de suite, les perfore de par la loi. Voilà le pal intérieur qui mord leurs lèvres et péle leur crâne. En revanche, il font taire l'avocat comme une domestique. »

Notre confrère parisien notait tout simplement au bas de cette page élimélate : Ceci fut écrit en 1857 ; les mœurs du Palais demeurent. Notre Revue Judiciaire, commerciale et littéraire de Lyon et du Sud-Est écrirait évidemment de son côté que ces lignes ne s'appliqueraient jamais aux magistrats de Lyon.

L'enseignement des Langues vivantes

Il y a quelques jours, salle des réunions industrielles, se pressaient les notabilités de l'enseignement et les personnes que l'étude approfondie des langues intéresse.

M. H. Gorjus, présidait. Il présenta le brillant et jeune conférencier, M. Ch. Rosset, professeur agrégé à l'Université de Grenoble, lauréat de l'Académie française, à qui nombre d'étudiants étrangers doivent leur connaissance parfaite du français parlé.

Le sujet de sa causerie « la Prononciation dans l'enseignement des langues », était d'un intérêt primordial. Le ministre a recommandé la pratique de la phonétique indispensable pour comprendre et parler, par conséquent écrire les langues.

L'intérêt de cet enseignement réside dans ce fait que c'est par des projections que M. Rosset montre la position de la langue et des lèvres pour la production des sons. Par le phonographe, il apprend le rythme et la mélodie des langues, que nous n'apprenons qu'à force de répétition.

Le phonographe ainsi compris avec le système de leçons et d'exercices n'est donc pas un instrument d'amusement et les résultats obtenus sont merveilleux.

CONFÉRENCE EN ANGLAIS

Lundi 14 et mercredi 16 mars, M. Bliss Perry, professeur à l'Université de Harvard, ancien directeur du « Atlantic Monthly », conférencier à la Sorbonne, a fait au grand amphithéâtre de la Faculté des lettres, deux conférences en anglais.

La première portait sur l'Opinion américaine et la Presse aux Etats-Unis, tandis que la seconde traitait cette question si aride : l'Humour américain.

La première conférence, richement documentée, a révélé au public, trop ignorant des choses d'outre-Atlantique, un aspect très intéressant de la vie américaine. La profusion de journaux et de revues, leur tirage fantastique, leurs revenus énormes, leur réclame qui, volontiers, nous scandalise, tout était fait pour nous étonner, nous habitués à la vie en petit.

La seconde, beaucoup plus littéraire, nous introduisit dans la pensée même de ce pays de progrès qu'est l'Amérique. Il s'agissait de l'Humour, cette satire tantôt fine comme celle d'Horace, tantôt mordante comme celle de Juvénal qui assagit les peuples trop jeunes. Quelques citations de Ward, Twain, Franklin ont fixé les démonstrations faites par l'éminent conférencier.

Quelques privilégiés, les membres des English Evenings, ont pu constater que M. Bliss Perry est doublé d'un aimable causeur. Il a répondu en termes émus à l'accueil qui lui a été fait, ainsi qu'à Mme Perry, par M. le professeur Thomas, président de ladite société.

A TRAVERS LA CORSE

Conférence de M. David Chateigner

Vendredi 11 mars a eu lieu, au Palais de la Bourse, sous les auspices de la Section lyonnaise de l'Union générale des Corses et des Amis de la Corse, une réunion admirable, tant par la quantité et la qualité des spectateurs que par les excellents résultats qu'elle promet.

M. Stefani, président, après avoir constaté la vitalité de la société qui, en dehors de toute question politique, lutte pour le relèvement économique et moral de la Corse, donne la parole au conférencier.

Celui-ci, en une langue impeccable et sûre, promène ses auditeurs tant parmi la Balagne, aux rivages heureux et fleuris, que parmi le Niolo, aux impénétrables maquis et aux forêts profondes. Il dégage vigoureusement et met en relief les qualités d'une race qui a beaucoup lutté dans le passé pour son indépendance et qui, pour un nouvel idéal, luttera plus encore dans l'avenir. Il montre que dans ce petit territoire — que la mer borne de toutes parts et que l'indifférence des pouvoirs publics condamne à une sorte d'isolement — on peut trouver de véritables éléments de force et d'énergie.

Les applaudissements unanimes accueillent la vivante péroraison de M. David Chateigner qui, nous l'espérons,

nous fera part de nouvelles sensations qu'il pourra recueillir dans ses prochains voyages à l'île de Beauté.

Il faut souhaiter qu'un tel effort produise ses fruits. Il faut que les Corses montrent une fois de plus que le re-

proche d'indolence, qu'on leur fait souvent, n'est pas justifié.

Ils sont donc invités à envoyer leur adhésion au siège de l'Union générale des Corses et des Amis de la Corse, café du Commerce, 26, quai de Retz.

POUR LE MUSÉE GUIMET

Une solution ne peut tarder d'intervenir au sujet du Musée Guimet.

Nos lecteurs ont pu suivre dans le Lyon Universitaire la campagne menée dans ce but par le Comité pour le développement des Musées Lyonnais. M. le Maire a été saisi officiellement de la question. Il a en main tous les documents utiles.

Le Comité a organisé une pétition dans le monde universitaire et parmi les bureaux de grandes associations locales. On trouvera ci-dessus cette pétition avec les noms des signataires. Le Comité a pu, en quelques jours, malgré les difficultés inévitables que suscite une telle initiative, recueillir un nombre imposant de signatures et surtout des signatures de professeurs illustres, de savants éminents. Ils ont signé librement et en connaissance de cause, car chacun reçut une feuille individuelle contenant l'exposé des motifs de la pétition avant que lui fut soumise la feuille collective.

Le Lyon Universitaire souhaite vivement que le projet du Musée Guimet, appuyé aussi bien par toute la presse lyonnaise que par les plus hautes personnalités de notre ville, rencontre un favorable accueil auprès du conseil municipal.

La perte de l'ancien Musée reste inestimable ; mais la création du nouveau Musée Guimet la réparera pour une large part, c'est une compensation qu'il ne faut pas laisser échapper.

Le rachat du Palais de Glace et le rétablissement d'un Musée oriental compteront parmi les actes les plus heureux de la municipalité actuelle.

LA QUESTION DES MUSÉES A LYON

Lyon loge ses collections publiques (musées, bibliothèques, archives départementales) dans d'anciens bâtiments contigus, adaptés à leur nouvelle destination à grand renfort de réparations et de transformations, heureuses parfois, mais toujours coûteuses. Les greniers et les caves du Palais Saint-Pierre contiennent des richesses qu'on ne soupçonne pas ou que l'on estime avec juste raison. Le Musée des tissus, le Musée colonial ont des locaux à peine suffisants.

Des amateurs ont voulu faire des dons aux musées. Il est avéré qu'ils se sont heurtés à mille difficultés masquant un refus. Leurs collections sont allées enrichir les musées de Paris, Dijon, Grenoble, Nancy, Turin..., ou bien ont été vendues aux enchères.

Le Musée historique local, projeté depuis trente ans, reste toujours à l'état de projet.

La question des musées à Lyon se résume ainsi : la place manque pour loger de nouvelles collections.

HISTORIQUE DU MUSÉE GUIMET

Fondé en 1879 à Lyon par M. Guimet, le Musée des religions et des civilisations orientales a subi de nombreuses vicissitudes.

M. Guimet voyant que sa fondation végétait en province, se résolut à transporter son Musée à Paris. La ville offrit le terrain ; les Chambres votèrent 800.000 francs. Le 20 novembre 1889, M. Carnot, président de la République, inaugura solennellement le nouveau Musée parisien, construit — on le sait — sur le modèle de celui de Lyon, par des ouvriers lyonnais, avec des matériaux travaillés dans notre ville.

A Paris, le Musée Guimet suivit une croissante prospérité. Ses collections, sa bibliothèque, son enseignement sont bien connus dans le monde savant. Ses

conférences lui ont attiré l'intérêt et la sympathie du public cultivé ; ses nombreuses publications lui ont acquis une renommée universelle.

**

UN NOUVEAU MUSÉE GUIMET A LYON

Le Musée Guimet de Lyon, devenu le Palais de Glace, était à vendre il y a quelques mois. Il était question de le détruire pour aliéner le matériel et le terrain. Le Comité pour le développement des Musées Lyonnais, ému à cette nouvelle, fit des démarches auprès de la Municipalité en même temps qu'il organisait un mouvement d'opinion.

Il demandait que la ville rachetât le Palais de Glace pour y établir un nouveau Musée. M. Guimet, en effet, s'engageait à reconstituer des collections aussi intéressantes aux points de vue artistique et scientifique que celles qui remplissaient il y a trente ans son ancien bâtiment.

Le Comité adressa deux rapports au Maire au sujet du rachat du Palais de Glace. Il arriva à convaincre la municipalité. Une surenchère eut lieu. Le Palais de Glace fut adjugé à la Ville moyennant 520.000 fr. environ, frais compris. Il avait coûté plus de deux millions et il était hypothéqué pour 1.300.000 fr. !

Le rachat du Palais de Glace constitue une opération excellente pour la ville. La location de la seule partie industrielle pour la première année s'élève à 42.000 fr. et rapporte par conséquent 8 % du capital versé.

Dans ces conditions il paraît de bonne justice qu'on rendit au moins la partie du Palais de Glace occupée par l'ancien Musée à un Musée nouveau, que M. Guimet s'engage à créer pourvu que la ville en assure l'installation et l'entretien.

Mais le rachat du Palais de Glace a suscité des combinaisons multiples. On a échafaudé, pour son affection future, des projets tout à fait inattendus.

Le Comité pour le développement des Musées Lyonnais se permet d'appeler l'attention du corps universitaire lyonnais sur la question et il lui soumet cette pétition destinée à appuyer son action auprès de la Municipalité.

Les motifs sur lesquels s'appuie le Comité pour réclamer l'établissement d'un nouveau Musée Guimet sont les suivants :

1^o Cette attribution est logique. Pour une fois que Lyon possède un monument spécialement créé pour être un Musée, il serait regrettable qu'on ne le rendit pas à sa véritable destination.

2^o Cette attribution est la moins coûteuse. Faire du Musée Guimet une école ou des bureaux, c'est s'engager dans des transformations onéreuses. En faire un Musée, c'est une simple question de remise en état.

Les frais d'installation et l'entretien seront largement récupérés par les bénéfices que laissera l'exploitation de la partie industrielle du bâtiment.

3^o Cette attribution est moralement avantageuse pour la ville.

Le nouveau Musée Guimet sera un attrait de plus pour les étrangers. Ouvvert au public, il servira la cause de l'éducation populaire.

4^o Cette attribution complètera l'enseignement universitaire.

La création d'un Musée d'art oriental, conservateur des religions et des civilisations disparues, apparaît comme un complément de l'enseignement de l'Université aux points de vue de

l'histoire de l'art et de l'étude des langues orientales.

Le premier fonds apporté par M. Guimet est destiné à s'enrichir de plus en plus. Dès à présent le Comité a reçu des promesses formelles pour des dons ultérieurs de collections et de bibliothèques particulières.

LE COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DES MUSÉES.

PÉRIODIQUES

Les professeurs soussignés, appuyant l'action du Comité pour le développement des Musées, demandent à la Municipalité d'accueillir favorablement le projet d'un nouveau Musée Guimet dans les bâtiments de l'ancien Musée au Palais de Glace.

Ont signé :

Liste I. Faculté de médecine. — MM. les professeurs Collet, Cluzet, Courmont (Jules), Fabre, Florence, Guibert, Hugonnet, Jaboulay, Morat, Nicolas, Paviot, Pollosson (Auguste), Renault, Rollet, Roque, Testut.

MM. les professeurs-adjoints Lannois, Vallas.

MM. les chargés de cours et agrégés Barral, Bérard, Courmont (Paul), Gayet, Lataret, Lépine (Jean), Lesieur, Martin (Étienne), Morel, Nogier, Nové-Josserand, Tixier, Villard, Voron.

Liste II. Faculté de droit. — MM. les professeurs Appleton (Ch.), Appleton (Jean), Bouvier, Bouvier-Bangillon, Brouilhet, Cohendy, Garraud, Guonard, Huvelin, Josserand, Lambert, Lévy (Emmanuel), Pic (Paul).

Liste III. Faculté des lettres. — MM. les professeurs Allègre, Baldensperger, Bertaux, Bertrand, Chabot, Ehrhard, Fabia, Goblot, Jullien, Mariéjol, Thomas.

MM. les professeurs-adjoints, chargés de cours et maîtres de conférences Courant, Douady, Gruber, Homo, Lacôte, Lévy-Schneider, Mignon, Ramin, Virolleaud, Zimmermann.

Liste IV. Faculté des sciences. — MM. Barbier, Flamme, Le Vasseur, Vessiot, professeurs ; Couturier, Rigollot, professeurs adjoints ; Beauverie, Bénard, Couvreur, Meunier, Ray, Roman, maîtres de conférences et chargés de cours ; Prost, chef de travaux.

Liste V. Lycée. — MM. les professeurs Boudènes, Brossier, Bury, Chaurand, Claveau, Conard, Demay, Estève, Gaiffe, Garin, Gascon, Girardot, Gistucci, Goux, Grémillot, Guillet, Hémond, Jamin, Jouvin, Lacroix, Latreille, Lebasteur, Mathelin, Mignon, Mollex, Pêcher, Pignède, Pouzet, Prudon, Rey, Rougier, Roy, Ruplinger, Saint-Cyr, Vallée, Vignon, Viret, Weill, Wernert.

Economat : M. Roy, économiste ; MM. Robert-Paillart, Granger, Souchère.

Liste VI. L'Art pour tous. — Le président, de Comeau ; le secrétaire, Rolland.

Syndicat d'initiative. — Le président, Rivoire ; le secrétaire général, Bugand ; le secrétaire, Morel.

Liste VII. Société d'Anthropologie. — MM. D' Morat, D' Dor, Chantre, D' Reveil, capitaine Constantin, Lesbre, Guigard, Porcherel.

Société pour la prospérité et l'embellissement de la ville de Lyon. — M. Billon, président.

Liste VIII. — M. Bador, président de la Fédération des Petites A. ; Mme Desparmet-Ruello, directrice honoraire du Lycée de jeunes filles ; M. Desparmet ; Antoine Fabre, député ; Moutet, conseiller général ; Mmes Besnard, économiste, et Poy, surveillante générale au lycée de jeunes filles.

Listes IX (Académie) et X. — Manquant.

CARÈME ET DIETÉTIQUE

Sous la plupart des coutumes religieuses, on peut découvrir des règles hygiéniques, et l'institution du Carême, d'un jeûne relatif, au début du printemps, doit sans doute correspondre à l'indication d'une purification « naturelle », en s'épargnant, au moment des premières chaleurs, l'encombrement du tube digestif et surtout l'excès de l'alimentation carnée.

Mais, hélas ! il en est du jeûne comme de tout, il s'est usé au cours du Temps et successivement les hommes descendirent les degrés de l'abstinence. Alors que vers le VII^e siècle le Carême était obligatoire et qu'un seul repas était permis après le coucher du soleil, peu à peu la pénitence devint plus douce ; on fit, dans la journée, plusieurs repas, ou bientôt les œufs, puis le poisson, vinrent rendre les menus plus substantiels.

Aussi le Carême n'est plus devenu qu'un jeûne mitigé et la bonne chèrè dont est fille l'abstinence a rendu nécessaire la purification... Alors le divin Hippocrate, auquel il est toujours bon de revenir, disait dans un aphorisme : « C'est au printemps qu'il faut purger ceux qui en ont besoin. »

Dépendant la purification a eu, après Berleureau, parmi nos savants, aussi ses détracteurs et beaucoup d'entre eux professent la diète, forme médicale de jeûne pour diminuer les toxines de notre tube digestif. Huchard ne conseille-t-il pas dans les néphrites des cures de lait toutes les semaines ou les mois, durant un ou plusieurs jours ? N'assure-t-on pas qu'un excellent moyen de combattre l'arthritisme est de jeûner de temps à autre afin de faciliter la résorption de tous les matériaux usés et d'assurer une sorte de rénovation cellulaire ?

Pour prévenir les méfaits de la suralimentation, il serait donc utile d'instituer un Carême médical s'appliquant au bien portants comme aux malades. Les gourmets, avides de viandes au saucis relevées, devront-ils donc tant se plaindre ? Les « cérébraux » pourront-ils déplorer la perte momentanée du soutien de leurs efforts intellectuels, de l'azote ? Osera-t-on accuser le jeûne d'abaisser la température animale et le courant des forces physiologiques ?

Les œufs, les poissons, les graisses, le sucre sont autorisés et donneront la liathine pour le cerveau, les calories nécessaires à l'entretien de la chaleur animale et le « charbon des muscles ». Quant au poisson, s'il ne contient pas autant de phosphate qu'on voulait bien le dire, c'est un aliment un peu moins substantiel que la chair des animaux, il renferme beaucoup plus d'eau, en effet ; pourtant, lorsqu'il est frais, il plaît aux estomacs les plus délicats.

« Il faut manger du poisson tandis qu'il est frais et marier sa fille, tandis qu'elle est jeune », dit un proverbe danois.

Plutarque, dans ses Symposiaques, vante l'ichthyophagie.

Il prononce alors les mots suivants : « Comme parmi les nombreux poètes il en est un seul que nous appelons le poète par excellence, de même, parmi les multiples aliments, le poisson a conquis le privilège spécial d'être appelé « le mets », en raison de la supériorité que lui donne sur tous les autres sa délicatesse. A qui faut-il réserver le nom de friands ? Ce n'est pas à Hercule, qui était un amateur de viande de bœuf, à Platon, qui mangeait des figues, à Arcésias, qui aimait les raisins, nous donnons le nom de friands à ceux qui, à chaque instant, circulent dans le marché aux poissons... »

Du reste, en l'absence des viandes,

on peut flatter les palais les plus délicats, et je dédie ce menu aux dames qui veulent contenter, en Carême, leurs invités, il fut donné par un gourmet qui s'y connaissait entre tous, j'ai indiqué Brillat-Savarin :

Potage au lait d'amandes — Canapé de caviar, olives farcies de Marseille — Caneloni italien à la morue truffée avec coulis de tomates — Vol au vent de laitances de carpe au vin blanc — Sorbet au marasquin — Saumon à la broche — Grosses truffes du Périgord farcies de queues d'écrevisses, d'anchois et de jaunes d'œufs réduits en pâte — Salade d'émincés de fonds d'artichauts crus — Mousse à la pistache — Salade de Hollande — Poires beurrées — Vins nombreux pour arroser...

Après des menus semblables, il n'est pas étonnant que dans un pays de libertés, même... celle du ventre finisse par disparaître !... D^r Z...

ON STÉRILISE

De l'autre côté de l'Atlantique, on vient d'imaginer un procédé de protection sociale, paraissant facile et sûr, et qui de plus, présente l'avantage de ne pas coûter fort cher. Il s'agit de la « stérilisation » de cette catégorie de citoyens méritant la qualification générale de récidivistes. Là-bas, en effet, comme ailleurs, la désespérante et fatale hérédité perpétue les tares mentales et morales à travers les générations. Et, pour s'opposer effectivement à l'envahissement par la descendance éventuelle des clients de correctionnelle et de cour d'assises, les Américains se sont ingénies à empêcher ces derniers de faire souche. Non pas que le législateur songe à les supprimer d'emblée par voie d'électrocution ou autre, ni qu'il s'arrose désormais le droit de mutilation de ces mâles, fauteurs de désordre, pour lesquels un criminaliste distingué — sous prétexte sans doute qu'ils sont... coupables — proposait la castration pure et simple.

Une cure aussi radicale contre la paternité pathologique, dépasserait le but. Non seulement elle serait franchement attentatoire à la personne, en ce qu'elle a d'individuel, d'abord en privant les intéressés — cruauté inutile — de tous voyages à Cythère ultérieurs. Puis en les privant également de certaines sécrétions, dites internes, émanant des apanages de la virilité, sécrétions qui déversent dans l'organisme des stimulants indispensables à l'intégrité des fonctions nerveuses, musculaires, etc. « Ces messieurs » deviendraient alors des eunuques à la voix grêle, aux sens obtus, sans même rien gagner en moralité.

Les Américains, gens très perspicaces en affaires, n'ayant donc ici nul besoin de tarir la production, se contentèrent de prohiber la consommation, en interrompant le transit.

Je m'explique. Le chirurgien chargé de stériliser, par exemple, un apache dangereux et endiable, pratique deux petites incisions, une à droite, une à gauche, au bon endroit, saisit le cordon conducteur, et entre deux ligatures, en résèque un fragment. Deux points du suture referment les petites plaies. L'opération pratiquée suivant ces règles de l'asepsie la plus rigoureuse, dure cinq minutes, et la convalescence quelques jours. Les facultés amoureuses du sujet restent intactes ; son esthétique corporelle n'est point troublée, et quand ces « messieurs » font des ravages dans les œufs, c'est sans conséquence : il n'y a pas de progéniture.

Les transatlantiques ont, d'ailleurs, déjà, inauguré la méthode. Dans l'Etat d'Indiana, une loi datant de mars 1907 « autorise la stérilisation des criminels confirmés, des idiots, des im-

beciles, des dégénérés renfermés « dans les prisons ». Depuis la mise en vigueur de la loi, huit cents condamnés furent ainsi... traités, dont deux cents sur leur propre demande.

En 1909, l'Etat d'Orégon condamnait à la stérilisation tout individu condamné pour la troisième fois à un délit qualifié. Puis l'Etat de Connecticut, en plein cœur de civilisation, va voter une loi analogue.

A quand le referendum nous fixant sur la préférence de MM. les apaches : délégalation ou stérilisation ?

D^r J.-M. GRANDJEAN.

V. E. M.

Aux stations hydrominérales et climatiques de France

Les Voyages d'Etudes Médicales sont organisés, depuis 1899, par le D^r Carron de la Carrière, dans un but d'intérêt général : faciliter aux médecins étrangers et français la visite et la connaissance pratique des stations thermales et climatiques de France.

Ces stations, très nombreuses et très variées, ont été divisées en cinq groupes, d'après leur situation géographique :

1. Stations du Centre et de l'Auvergne. — Lamotte-Beuvron, Nérès, Evaux, La Bourboule, Le Mont-Dore, Saint-Nectaire, Vic-sur-Cère, Le Lioran, Royat, Durtol, Chatel-Guyon, Vichy, Bourbon-l'Archambault, Bourbon-Lancy, Saint-Honoré, Pougues.

2. Stations du Sud-Ouest de la France. — Luchon, Capvern, Barbazan, Siradan, Bagnères-de-Bigorre, Castéra-Verdun, Argelès, Barèges, Saint-Sauveur, Cauterets, Pau, Saint-Christau, Eaux-Bonnes, Eaux-Chaudes, Salies-de-Béarn, Biarritz, Cambo, Hendaye, Dax, Aracchon.

3. Stations de la Savoie et du Dauphiné. — Hauteville, Evian, Thonon, Saint-Gervais, Salins-Moutiers, Brides, Pralognan, Challes, Aix, Marlioz, Le Revard, Allevard, La Motte, Uriage.

4. Stations de l'Est et du Jura. — Sermaize, Vittel, Contrexéville, Martigny, Bourbonne, Luxeuil, Bains, Plombières, Gérardmer, La Schlucht, Bussang, Ballon d'Alsace, Besançon-Mouillères, Salins, Lons-le-Saunier, La Faucille, Divonne.

5. Stations du Sud-Est de la France. — Salies-du-Salat, Aulus, Ussat, Ax, Les Escaldes, Mont Louis, Alet, Molitg, Le Vernet, Amélie, Prats-de-Mollo, La Preste, Le Boulou, Banyuls, Lamalou, Montmirail, Vals.

Chaque année, dans la première quinzaine de septembre, un voyage comprend toutes les stations situées dans la même région.

Sont seuls admis à ces voyages : les médecins, étudiants en médecine français et étrangers et les femmes de médecins accompagnant leur mari.

L'emploi du temps est réglé de façon à étudier chaque station, à tous les points de vue, dans un minimum de temps : 1^o Visite détaillée des sources et des établissements, sous la direction des médecins de la localité, leçon de choses capitale ; 2^o Conférence résumant tout ce qu'il faut savoir sur la station : applications thérapeutiques des eaux aussi bien que les avantages des adjuvants qu'on y rencontre : climat, altitude, cure de marche, mééanothérapie, etc. ; 3^o Excursion, permettant d'apprécier la configuration générale du pays.

Le V. E. M. de 1910 aura lieu du 1^{er} au 15 septembre, sous la direction scientifique du professeur Landouzy, doyen de la Faculté de médecine de Paris. Il comprendra les stations de la Savoie et du Dauphiné.

Pour tous renseignements, s'adresser au docteur Carron de la Carrière, président de la Société d'Hydrologie Médicale de Paris, 2, rue Lincoln, Paris.

SOCIÉTÉ LYONNAISE DES BEAUX-ARTS

Salon de 1910

(SUITE)

Dans cette salle, il n'y a non seulement pas de chef-d'œuvre, puisqu'il est entendu que l'on ne saurait en découvrir un dans le Salon de 1910, mais encore trouve-t-on, avec une extrême difficulté, des œuvres qui plaisent. Des efforts, du travail, nul n'en doute, mais le plus souvent quels pitoyables résultats ! Et si je fais exception pour cinq ou six toiles, je dois me plaindre, au risque de paraître un grincheux et un mécontent, d'un ensemble sans force, sans grâce, d'un coloris douteux et trop souvent banal, conventionnel, non vécu.

Ici encore, dès l'entrée, on est frappé par la présence d'une femme verte, haut perchée, mais bien en lumière. Elle est due à Mlle Ravut et porte le n^o 452. Certes, ce vert-là ne vaut pas celui de M. Tardieu ; qu'il est déplaisant en sa propre douceur ! Et pourquoi s'étale-t-il sur les bras, pour leur donner des reflets cadavériques ? Et puis cette figure ! Je ne puis croire à l'existence d'une telle physionomie ; le modèle fatigué a dû céder la place à quelque poupée de bois bien lyonnaise, au perpétuel sourire.

Je retrouve cette même physionomie — est-ce une obsession ? — au n^o 432, Etude de M. Piot. Je trouve cependant ici une compensation dans une anatomie qui serait remarquable en modifiant une épaule de luteur. Mais aussi quel coloris ! et quel effet de reflet dans la glace ! Au fait, est-ce bien la figure de cette personne peu vêtue qui se reflète ?

Au n^o 167, Mme Colombat nous donne un portrait dont on ne saurait beaucoup parler.

Les réflexions de la femme du monde que nous présente Mlle Chaulaix, devant une « Statuette », n^o 148, ne sont certainement pas réjouissantes ; cette dame a le visage sombre à tous points de vue, et une moue de dédain incompréhensible devant un objet d'art. Par contre, elle a une toilette remarquable. L'idée est bonne, mais j'aurais voulu qu'en présence d'un objet d'art, cette dame manifestât un sentiment quelconque.

Si, jusqu'ici, j'ai été peu prodigue de compliments aux dames, malgré mes principes de vieille galanterie française, je ne serai guère plus aimable avec M. Louis Alaterre, portrait de Mme G... n^o 8. La pose est belle, l'attitude est noble, mais, avec du noir du vert et du jaune, on ne peut produire quelque chose de bien heureux. Or, précédemment, le visage triste de cette dame est celui d'une cachectique, sa robe est noire, le fond est vert, d'où un ensemble désagréable.

Au n^o 87, de Mlle Mary Bony, un portrait de Mlle de V... auquel je donnerai quelques-uns de mes éloges pour son coloris, pour sa lumière, mais tout ce qui me reste de louanges pour les portraitistes, et il m'en reste ! ira sans réserves à M. Acker, n^o 5, portrait de M. l'abbé Loubet. Voilà enfin un vrai, un solide portrait, peut-être trop fortement éclairé et de ce fait un peu dur, mais néanmoins d'une admirable exécution.

Après l'élève, le maître ; cet ordre d'énumération peut paraître singulier, mais ne considérant que les mérites, je préfère le maintenir. Certes, les études de M. Bonnard, n^{os} 84 et 86, cette dernière surtout, sont charmantes ; il se dégage une vie extraordinaire de ces deux petites toiles, toutes de gaieté et d'entrain, et je les préfère infiniment à certaine grande toile qui

figura, si j'ai bonne mémoire, l'an dernier, au Salon. Mais je ne puis m'empêcher de demander à un tel maître une œuvre plus considérable, une œuvre forte et vraie, comme je le sais capable d'en donner.

Une étude encore au n^o 172, « Cerises », de M. Comte Henry ; j'ai retrouvé là des couleurs déjà vues et j'ai dû me reporter à la salle I, où j'ai découvert un « Intérieur dauphinois » que j'ai oublié dans mon précédent article, peut-être intentionnellement. Quelles singulières couleurs, et quels vilains effets ! Encore une femme en pleine décomposition ; fuyons !

Voici une toile de Mlle Boyer-Lapierre, n^o 144, « Heure sombre adoucie » ; cet adoucissement est relatif, si j'en juge par l'expression boudeuse d'une femme qui louche ; l'enfant n'a pas, il est vrai, une physionomie capable d'adoucir une heure sombre. Ces critiques de détail ne sauraient faire oublier un ensemble très satisfaisant de tonalité et d'exécution très remarquables.

Tout à côté de cette toile, un sujet plus sombre, très sombre. C'est le n^o 161, de M. Checa, « Le Temps ». C'est une grande toile destinée à un grand effet. A coup sûr le temps de cet artiste ne passe pas gaîement, et c'est pour cela qu'il nous montre sur un cheval d'ardoise lancé dans un galop effréné, un petit vieillard nu, aux cuisses et jambes invraisemblables, armé d'une faux ensanglantée ; c'est un bien vilain temps. Il y a là une idée, un effort, un gros travail, du mouvement ; donc, saluons.

Dans mon précédent article, je disais beaucoup de bien des paysages. Aujourd'hui, je n'en aurai pas ce plaisir, et mes compliments seront brefs.

J'ai relevé dans mes notes, sous la rubrique « Chromos », les n^{os} 149, « Port de la Rochelle », de M. Charpentier ; 117, « Ferme en Dauphiné », de M. Braisaz ; 31, « Anse de Port Issol » (Var), de M. Barjon ; 449, Mlle Randu, « Etude » ; 183 « Le Port de Boulogne-sur-Mer », de M. Curtelet ; 254, Mlle Galland, « Montagnes du Jura » ; 95, « Le Clocher d'Oustréham » (Calvados), de Mlle Bouillier ; 283, « Matin de décembre à Lyon », de M. Gobin.

De M. Peyrache, au n^o 421, un « Paysage des Dombes », avec des vaches de bois, dans un cadre de vert faux.

M. Isenbart, au n^o 308, nous montre une « Matinée d'automne » très bien étudiée dans son atmosphère embrumée, avec ses jolis effets de reflets d'arbres dans l'eau ; tout cela est justement vu, mais pourquoi faut-il que l'artiste ait pliqué ça et là des couleurs trop vives, trop criardes qui font tache dans ce site automnal si reposant, plein de douceur et de mélancolie.

De M. Barbier, n^o 30, la « Seine à Saint-Cloud », un très beau paysage ; c'est presque parfait. L'artiste nous expose un travail considérable, d'une très grande et très juste observation et d'une exécution digne de tous éloges.

Des félicitations aussi à M. Busière, n^o 133, « Dans l'eau qui court » ; comme tout est harmonieux et doux, et quel joli effet de lumière sur tout ce gracieux paysage !

Mme Jannot-Pinet nous donne, n^o 317, « Impression-Les Lecques » (Var) ; mon impression personnelle est délicate, et je trouve à cette très petite toile, un très grand charme.

Feuilleton du Lyon Universitaire

ŒUVRE DE L'ENFANCE ANORMALE

(SUITE ET FIN)

Si l'enfance en général doit être l'objet de tous nos soins, nous devons particulièrement redoubler de dévouement envers les anormaux ; ces pauvres déshérités qui ont droit les tout premiers à notre pitié, à notre appui le plus bienveillant et pour lesquels nous ne cesserons de réclamer une place plus large au banquet de la vie.

Je termine ce rapport sur l'étude si consciencieuse de M. Belinger par la traduction textuelle de ses conclusions adoptées, après une discussion fort intéressante, à l'unanimité des membres de la conférence d'Altorf, conclusions conçues en ces termes :

1^o L'établissement des classes de perfectionnement existe en Suisse depuis une vingtaine d'années et y a acquis droit de cité par son travail et les résultats obtenus. Ce fait incite à se demander si, durant ce laps de temps, nous avons su profiter de l'expérience acquise et donner à cette institution l'organisation voulue pour répondre réellement aux besoins de l'heure actuelle.

2^o La classe de perfectionnement a le devoir de faire, des enfants qui lui sont confiés, des personnes utiles. Pour atteindre ce but, elle a à prendre toutes les mesures propres à pouvoir tenir compte de leurs dispositions individuelles, et de veiller en plus à l'éducation de ces êtres faibles, souvent prédisposés pour des penchants maladiés, afin d'en faire des hommes de bon sens, confiants en eux-mêmes, capables de comprendre, capables de résister au mal, et de se frayer courageusement un chemin dans la vie par un travail assidu et honnête.

3^o Si la classe de perfectionnement veut répondre à son but, elle ne doit pas être un assemblage de toutes sortes d'éléments hétérogènes, tels qu'épileptiques et enfants vicieux ou habitués à faire l'école buissonnière. Elle ne doit pas recevoir non plus des enfants normalement constitués, mais restés en retard par cause de maladie, de changements fréquents de domicile ou pour toute autre cause de fréquentation irrégulière des classes.

4^o Les imbeciles et les idiots, ainsi que les enfants atteints d'une surdité par trop gênante ne sont pas à conserver dans la classe de perfectionnement et doivent en être éliminés sans retard, dans l'intérêt

général de l'enseignement de la classe comme dans celui des enfants eux-mêmes.

5^o Les candidats seront soumis à l'examen d'une Commission scolaire qui statuera sur leur admissibilité d'après un rapport médical et un rapport de l'instituteur. Les enfants reçus devront être l'objet de soins assidus et d'observations fréquentes d'un médecin aliéniste, si possible, dont le savoir spécial le met à même de pouvoir donner au professeur de précieuses indications.

6^o La classe de perfectionnement ne peut être une école d'enseignement professionnel, mais elle doit néanmoins préparer ses élèves pour la vie pratique et établir son programme et choisir ses matières d'enseignement en vue de cette mission.

7^o Le but de l'enseignement dans la classe de perfectionnement est ainsi à préciser :

- a) Avoir constamment en vue de donner aux enfants une parole compréhensible et une phrase correcte. Vouer une attention toute particulière aux demi-sourds et à ceux atteints d'une difficulté de prononciation.
- b) Instruire l'enfant dans la limite du possible et aussi longtemps que les résultats acquis ou à espérer répondent aux efforts du maître ;
- c) Tenir compte des aptitudes prédominantes de certains élèves et prendre tou-

tes les dispositions nécessaires pour les cultiver.

8^o Tout l'enseignement doit viser à habituer l'enfant au travail et, par conséquent ne doit jamais perdre le caractère d'un vain amusement. Le travail manuel aussi bien que les occupations domestiques doivent être dirigés du côté pratique de la vie. Pour cette raison, les classes de perfectionnement sont à pourvoir d'ateliers et d'un jardin d'une certaine étendue pour la culture des fleurs et des légumes potagers. En outre, les jeunes filles seront familiarisées aux travaux de leur sexe et tout spécialement aux occupations domestiques.

9^o Pour répondre à toutes ces exigences, les classes de perfectionnement doivent être réunies autant que possible en un groupe scolaire muni de tout l'outillage nécessaire à son bon fonctionnement. Elles devraient être centralisées dans les villes d'une certaine importance de façon :

- a) A pouvoir constituer une école indépendante et à plusieurs classes parfaitement graduées ;
- b) A pouvoir y établir une classe spéciale pour les demi-sourds et les enfants atteints de défauts de prononciation ;
- c) A pouvoir introduire dans son programme notre enseignement manuel et professionnel, ainsi qu'une préparation rationnelle aux travaux agricoles et domestiques.

10^o L'expérience a démontré que, à sa sortie de l'école, une proportion notable des anciens élèves des classes de perfectionnement ne trouve que difficilement ou quelquefois point du tout un travail à sa portée. Il en résulte donc la nécessité de fonder à l'intention de ces valeurs amoindries des sociétés de patronage, des écoles d'apprentissage, des ateliers-ouvriers et des colonies agricoles, où l'œuvre commencée pourra se compléter et peut-être se parfaire.

11^o Les lois cantonales suisses obligeant tous les jeunes gens en apprentissage à suivre les écoles d'adultes et des Arts et Métiers, et la plupart des anciens élèves des classes de perfectionnement n'étant pas à même de pouvoir profiter assez de cet enseignement déjà quelque peu supérieur, il est à désirer que des cours spéciaux à leur usage puissent être organisés.

12^o Le développement considérable qu'ont pris les classes de perfectionnement dans les centres industriels n'a pas seulement pour cause l'augmentation constante et rapide de la population des grandes villes, mais encore, et dans une large proportion, la diminution incontestable des forces de résistance physiques et morales des classes ouvrières.

Il incombe donc à la société le devoir de soustraire, dans la limite du possible, les enfants sortants de ces milieux aux ambiances pernicieuses et démoralisantes, par la création d'œuvres sociales

protectrices. Il incombe à l'école le devoir de seconder cette action, en éclairant la jeunesse sur les dangers qui l'environnent, et insistant surtout sur les moyens d'écartier les uns et de combattre les autres par une vie sobre et un travail honnête et persistant.

J. HUGENTOBLE.

Le 17 décembre 1909.

Office spécial du "Lyon Universitaire"

Traductions scientifiques et industrielles de publications et ouvrages de Médecine, Chirurgie, Anatomie, Physiologie, Physique, Chimie et Mécanique pures et appliquées, Mathématiques, Histoire naturelle, etc. Allemand, Anglais, Italien, Espagnol, Russe

TARIF

100 mots	4 fr.
500 mots	4 50
1.000 mots	8 »

Analyses et résumés : Leur prix est évalué à la moitié du coût de la traduction in extenso. Traductions orales : 7 francs l'heure (pour Lyon seulement).

Arrangements spéciaux, après entente préalable, pour les travaux particulièrement considérables.

Tous nos travaux sont payables comptant sans escompte, dans nos bureaux, 7, rue Solaire, Lyon.

L'artiste a répandu là des trésors de poésie ; félicitons-la chaudement.
M. Bruet, n° 129, « Nuit froide, village du Doubs ». Oh ! cet effet de neige verdâtre.
N° 154, M. Charvolin Félix, « Oliviers dans les terres rouges de Provence » ; ce n'est ni très bien, ni très mal.

Je note encore une très bonne toile de M. Ridet, n° 460, « Le Chemin du Lavoir ».

Encore des chromos : n° 61, M. Berthier, « Sous les Châtaigniers » ; n° 74, M. Biva, « Après-Midi à Villeneuve-Étang », oh ! que c'est vert ; n° 138 M. Cathiard, des montagnes pas tentantes du tout, enfin, n° 201, M. Discours, « Paysage d'automne ».

Fuyons les n° 203 et 464.

Je préfère passer sous silence toutes les fleurs et toutes les natures mortes, pour ne pas dire mon indignation et ne pas hurler de douleur devant des poires, des oranges, des cerises que devront visiter tous ceux qui désirent se dégouter de ces fruits. Et les fleurs, toujours les mêmes, toujours sans vie, étalées sur un fond qui ne varie guère.

Au n° 387, un très bon « Raccourci de parapluies », de Mlle Humbert-Vignot ; et au n° 523, une remarquable étude de M. Tattegrain « Louchet Matelot ».

Enfin, je dois encore noter un intérieur, n° 458, de M. Richemont, qui a beaucoup de qualités.

(A suivre.) Jean Strizza.

LE CODE DE L'AIR

Le Comité lyonnais du droit aérien.

Pendant que se prépare la grande semaine lyonnaise de l'aviation, un autre projet s'élabore, plus vaste et plus grandiose, dans un comité de graves juristes.

Sous les plafonds du Palais de Justice où viendrait s'échouer à leur tour les aéroplanes, on s'occupe déjà de l'accueil qu'il faudra réserver à ceux-ci, du traitement que l'on devra leur infliger suivant les formes multiples sous lesquelles ils se présenteront. Pour toutes les inventions de la locomotion terrestre, la jurisprudence n'avait qu'à évoluer en adaptant les cas nouveaux aux lois plus ou moins anciennes ; pour la navigation aérienne, elle ne saurait suffire. C'est toute une législation nouvelle qu'il s'agit de créer ; bien plus, c'est une législation internationale, la première et la véritable législation internationale, qu'il est nécessaire de fonder, puisque de toutes les merveilles entreprises ou rêvées, l'aviation est la seule qui ait réellement supprimé les frontières.

Pour une tâche aussi élevée, les initiatives parlementaires ont paru un peu bornées et d'autres compétences seules capables de prélever à celle-ci. Voilà pourquoi le Comité juridique international, franchissant l'espace et visant immédiatement aux sommets, a organisé dans les principaux États une immense consultation à laquelle prendront part les sommités du monde judiciaire et universitaire, magistrats, professeurs et juristes, théoriciens et praticiens, que l'on a l'habitude d'appeler « éminents ».

Le Comité lyonnais vient de se constituer. Son bureau est ainsi composé : président, M. Auzière, premier président de la Cour d'appel ; vice-présidents, MM. Loubat, procureur général ; Jules Millevoye, bâtonnier de l'Ordre des avocats ; Garraud, professeur à la Faculté de droit ; rapporteur général, le professeur Jossierand ; secrétaire général, M. Seyrol, avoué près la Cour d'appel ; secrétaires de séance, M^{es} Cuaz et Giuliani, avocats.

Parmi les membres, la magistrature est représentée encore par MM. Breuille, Vallet et Deschamps, conseillers à la Cour ; Pélagaud, président du Tribunal civil ; Plédy, procureur de la République ; Paturet, vice-président ; Bonifas, juge et Durand, substitut. La Faculté a pour autres interprètes les professeurs Flurer, Appleton, Huvelin, Pic, Brouilhet. Le barreau se distingue avec M^{es} Tavernier, Garin, Bon, Jay, Amiaux. La basoche se résume en la personne d'un seul avoué de première instance, M^e Bernard.

Au Palais, la salle des Pas-Perdus, qui a toujours le dernier mot, admire le choix judicieux que l'on a fait de ses représentants. Pour ces études et avant-projets législatifs touchant de si près aux nuages, elle considère ce choix comme un heureux présage puisqu'il suit l'allier la pratique à la théorie. En effet, ses juristes ont pour ses délégués ont été pris parmi les hommes de sports : tel d'entre eux représente l'athlétisme, tel autre le cyclisme et l'automobilisme. On compte même parmi eux quelques poètes et plusieurs musiciens, tout ce qu'il faut pour une ascension d'un nouveau genre : ardeur, vitesse, cadence et harmonie. Avec de telles aptitudes comment le Code de l'air ne prendrait-il pas son essor !

Ascension périlleuse que celle-là, exigeant de longs préparatifs ! C'est toute la théorie internationale du droit

aérien qu'il s'agit de créer, de mettre en formules et de faire accepter.

Certes, écrit M. Delaven, vice-président et délégué du Comité international, c'est là une œuvre de longue haleine, qui peut paraître démesurée, mais le temps est au Comité comme l'avenir à la locomotion aérienne. Les promoteurs du Code de l'Air, qui ont à l'occasion de la métaphore, estimant néanmoins que la tâche n'est point « au-dessus » de leur volonté et de leurs forces. Enfin n'ont-ils pas fait leur grand serment « d'être dévoués et même favorables » à ce genre de locomotion... Ce « même favorable » en dit long : les aviateurs n'ont qu'à se bien tenir, s'ils veulent demeurer « au-dessus » de leurs atteintes.

Nous pouvons, dès à présent, donner à ces derniers un aperçu de quelques articles.

Le Code de l'Air, auquel travaillent depuis bientôt un mois nos juristes-lyonnais, se divise en cinq livres, plusieurs titres et vingt-huit chapitres. Il embrasse tout le droit aérien : droit public et privé, droit administratif, fiscal et pénal.

Sachant très bien que le meilleur moyen de compromettre une liberté est de la proclamer, il commence par affirmer « la liberté de l'atmosphère ». Comment donc ! n'avons-nous pas déjà l'impôt des portes et fenêtres ?

Ce droit d'atterrissage, les ports d'attache et la nationalité des aérostats, les avaries, l'exterritorialité en matière de locomotion aérienne, les traités diplomatiques forment les prolégomènes du droit public et international aérien.

Le droit privé comprend la propriété du dessus, les épaves, les servitudes (un mot qui rime toujours avec la liberté), les indemnités d'atterrissage et du jet, les cas de force majeure, enfin les innombrables applications du fameux article 1382 du Code civil qui traite de la responsabilité civile.

Au point de vue commercial, le futur Code ne néglige ni les brevets d'invention, ni les contrats internationaux, ni les sociétés commerciales et les assurances internationales, pas même la saisie et la vente des aéroplanes hors de leur port d'attache. Il a des attentions toutes spéciales pour les douanes et les octrois. Il envisage les crimes et délits contre la sûreté des États et les simples terriens, les abus d'autorité, les entraves au libre exercice de la locomotion aérienne, les attentats contre les aéroplanes, leurs pilotes et leurs appareils, les dégradations de monuments, la faute lourde, etc... Enfin tout est prévu : les garanties de capacité des aéroplanes, la police de la locomotion aérienne au-dessus des grandes villes, des voies terriennes, maritimes et fluviales et jusqu'à la responsabilité administrative des voyages aériens et des courses aériennes.

Quelques chapitres, annoncés jusqu'ici par un simple titre, nous laissent perplexes et rêveurs.

C'est très gentil d'avoir prévu « le jet », et nous voici rassurés sur les diverses chutes auxquelles nos pauvres têtes restent exposées. Mais « l'expropriation pour cause internationale d'utilité publique ? » En voilà une qui va donner lieu à de sérieuses complications. S'agit-il simplement des hangars et des ports d'attache ? Ou bien a-t-on songé déjà aux lignes et stations aériennes ?

Quant au « domicile de l'aéronaute », comment le fixera-t-on d'une façon légale et pratique, s'il plaisait à notre aviateur d'être le sien à la pointe d'un nuage ou dans quelque planète ?

Enfin, comme dit le Comité international, « l'avenir est à nous ». Et c'est très bien d'avoir décrété d'avance pour les aéroplanes la « liberté de l'atmosphère », quand celle du sol est déjà si favorable aux automobiles.

CERCLE POPULAIRE DE LA GUILLOTIÈRE

La représentation organisée le dimanche 13 mars dernier, à la salle Philharmonique, au profit de la section l'Aiguille Post-Scolaire du Cercle Populaire de la Guillotière, a obtenu le plus grand succès. C'est devant une salle copieusement garnie qu'a eu lieu la représentation des *Faux Bonshommes*, dont l'excellente interprétation a recueilli d'unanimes applaudissements.

M. Leblanc, conseiller municipal, vice-président du Comité de Patronage du C. P. G. et représentant M. le Maire de Lyon, avait bien voulu accepter de présider cette fête de famille.

M. Félix Pellenc, avocat à la Cour, chargé de la conférence, décrit alors le but et le fonctionnement de cette œuvre, qui compte actuellement vingt-sept jeunes filles adhérentes, confiant leur trousseau ; il montre combien elle est digne d'être encouragée et il termine en faisant appel à la générosité des assistants quand les jeunes filles de l'Aiguille recueilleront une collecte destinée à assurer le développement de l'œuvre ; il fait également appel aux dames en les invitant à se faire inscrire comme dames patronesses ou bien comme membre actif.

Qu'il nous soit permis, en terminant, d'adresser nos remerciements les plus sincères aux nombreux amis

qui, par leur présence, ont bien voulu témoigner leur sympathie pour le Cercle Populaire de la Guillotière, et aux excellents interprètes des *Faux Bonshommes*, qui ont gracieusement mis leur talent au service de la philanthropie.

Pour tous renseignements sur l'Aiguille Post-Scolaire de C. P. G., s'adresser tous les soirs au siège, 18, rue Paul-Bert.

BIBLIOGRAPHIE

LA REVUE HEBDOMADAIRE

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (20 fr. de livres par an).

Sommaire du Numéro du 26 mars

Partie littéraire : Gabriel Hanotaux, de l'Académie française : Le Trust. — Jules Lemaitre, de l'Académie française : Fénélon (X^e), fin. La Fin d'un Rêve ; Dernières années ; Conclusions. — Joseph Thierry, député, ancien président de la Fédération républicaine : La Mêle des partis, le parti républicain modéré. — André Michel : Les Cathédrales de France. — Henry Bordeaux : La Vie au Théâtre. — Emile Guillaumin : Baptiste et sa femme (VIII) (fin).

Les Miettes de la vie. — Les faits et les idées au jour le jour. — Revue des revues françaises et étrangères. — La vie mondaine et familiale. — La vie sportive. — La Vie agricole. — Chronique financière.

Partie illustrée : Fénélon ; Les Cathédrales de France ; Actualité.

L'Instantané, partie illustrée de la « Revue Hebdomadaire », tiré chaque semaine sur papier glacé, peut être relié à part à la fin de l'année. Il forme deux volumes de 300 pages.

LES DOCUMENTS DU PROGRÈS

La question de la dépopulation est-elle, pour la France future, une question de vie ou de mort ? La nouvelle revue internationale *Les Documents du Progrès* a cru qu'elle ferait œuvre utile en demandant à Fernand Mazade de recueillir sur ce grave et délicat sujet les témoignages des hommes les plus éminents de tous les partis politiques et sociaux. Le numéro de mars renferme les premiers articles ou lettres des Français qui ont répondu à l'appel de Fernand Mazade et qui sont un à un présentés par lui d'une manière exacte et concise : Alfred Fouillée, Morizot-Thibault et de Franqueville, de l'Institut ; les professeurs Lanson, de l'Université de Paris, et Le Double, de l'École de Médecine de Tours, Henri Monod, de l'Académie de médecine ; le député Coutant (d'Ivry) et le statuaire Bailleul.

Le même numéro des *Documents du Progrès* contient un autre bloc d'articles très intéressants, sur le mouvement artistique et littéraire. Camille Maclair y parle de la musique d'expression sociale et Agache nous y fait connaître le Conservatoire de Mimi-Pinson, tandis que Garguilo et Léon Boquet y étudient, celui-ci le sonnet de quinze vers récemment mis à la mode, et celui-là le nouveau roman italien. Citons encore les articles ou chroniques concernant le théâtre aux États-Unis, le théâtre au Japon et les progrès du théâtre et de la mise en scène.

Dans la rubrique consacrée à l'enseignement, un important travail du Professeur Thalamas, traitant de la collaboration des familles à l'enseignement public, nous ramène à la plus passionnante actualité. Signalons aussi dans cette rubrique des chroniques sur un projet de création de justices de paix scolaires, sur les programmes de l'enseignement primaire, sur l'éducation en commun des garçons et des filles et sur les leçons d'anti-alcoolisme dans les écoles anglaises.

Enfin, ce numéro très compact et très varié contient des pages d'Arsénief sur la politique russe, la biographie de la première femme élue maire en Angleterre et des renseignements très circonstanciés sur le socialisme municipal en Allemagne et sur le socialisme municipal à Tchernigoff.

F. Alcan, éditeur, Paris. — Abonnements : France, 10 fr. ; Etranger, 12 fr. Prix du Numéro, 1 fr. — Envoi gratuit d'un spécimen sur demande à l'Administration, 59, rue Claude-Bernard, Paris.

Grashey-Nogier, *Atlas de Radiographie chirurgicale*, cartonné, 20 fr. ; net, 18 fr.

Mercadé, *la Période post-opératoire, accidents, soins, suites*, cartonné, 12 fr. ; net 11 fr.

Pratique des Maladies des Enfants, tome II, maladies du tube digestif, broché, 12 fr. ; net, 11 fr.

Piery, *la Tuberculose Pulmonaire*, reliure souple, 9 fr. ; net, 8 fr.

Lyonnet et Boulud, *Précis de l'art de formuler*, cartonné, 6 fr. ; net, 5 fr. 50.

Dr Roser, *Vieillesse et Longévité* (Hygiène de la vieillesse), broché, 4 fr. ; net, 3 fr. 50.

Mathieu, *Pathologie gastro-intestinale*, 2^e série, ulcère et cancer de l'estomac, broché, 7 fr. ; net, 6 fr. 25.

Lapersonne et Cantonnet, *Manuel de Neurologie oculaire*, broché, 6 fr. ; net, 5 fr. 50.

Carle, *la Hémorrhagie uréthrale chez l'homme*, cartonné, 3 fr. 50 ; net, 3 fr. 25.

Bocquillon-Limousin, *Formulaire des médicaments nouveaux*, cartonné, 3 fr. ; net, 2 fr. 75.

Salmon, *la Fonction du sommeil*, broché, 4 fr. ; net, 3 fr. 50.

Roussy et Amenille, *Technique des autopsies*, cartonné, 9 fr. ; net, 8 fr.

Huchard et Fressinger, *la Thérapeutique en Vingt médicaments*, 4 fr. ; net, 3 fr. 50.

Regnault et Montagné, *la Cuisine diététique*, broché, 3 fr. 50 ; net, 3 fr.

René Gaultier, *les Maladies du Duodénum et leur traitement*, broché, 6 fr. ; net, 5 fr. 50.

Ces ouvrages se trouvent à la librairie Maloine, rue de la Charité.

LE TOUT-LYON, *annuaire des salons du Sud-Est*.

L'élégante publication si impatiemment attendue chaque année par les gens du monde vient de faire son apparition dans les vitrines des libraires. Tous les gens de goût ont admiré sa luxueuse reliure en peau de crocodile sur laquelle se détachent les émaux en couleurs des armes héraldiques du Lyonnais, du Dauphiné, du Forez, du Beaujolais. Ce volume de haut luxe qui, comme on le sait, donne les adresses, jours de réceptions, châteaux et villégiatures du haut de Lyon, Villefranche, Vienne, Grenoble, Saint-Etienne ; donne également de nombreux renseignements utiles : dates des courses d'hippodromes du Sud-Est, plans des théâtres, heures de cabinet des médecins, avocats, les adresses des officiers, etc.

Rigoureusement mis à jour et complété chaque année par de nouvelles adjonctions, cet annuaire, qui a sa place marquée sur la table de tous les salons du Sud-Est, compte aujourd'hui 672 pages.

Le *Tout-Lyon Annuaire* est en vente au prix de 6 francs chez tous les libraires, et à la rédaction du *Tout-Lyon*, rue de la République, 45. Téléph. 31-79.

LE COURRIER DE LA PRESSE (Bureau de coupures de journaux français et étrangers), fondé en 1889, 21, boulevard Montmartre, Paris (2^e). Gallois et Demogot. Adresse télégr. : Coupures-Paris. Téléphone 101-50.

Le « Courrier de la Presse » reçoit, lit et découpe tous les journaux et revues et en fournit les extraits sur tous sujets et personnalités.

Service spécial d'informations pratiques pour industriels et commerçants. Tarif : 0 fr. 30 par coupure.

Tarif réduit, paiement d'avance, sans période de temps limité : Par 100 coupures, 25 fr. ; par 250, 55 fr. ; par 500, 105 fr. ; par 1.000, 200 fr.

On traite à forfait pour 3 mois, 6 mois, un an.

L'ARGUS DE LA PRESSE le plus ancien bureau de coupures de journaux, est entré dans sa 29^e année d'existence.

L'Argus de la Presse est en relations avec les journaux du monde entier.

L'Argus fournit chaque jour plus de douze mille extraits de journaux aux représentants les plus divers de l'activité humaine.

On trouve toujours à l'Argus de la Presse l'accueil le plus empressé et l'esprit le plus large, au point de vue des règlements de compte.

Ecr. rue du Faubourg-Montmartre, 37, rue Bergère, Paris (IX^e).

Adr. télégraphique : Achambure, Paris.

LES GRANDES COLLECTIONS LYONNAISES

I. LES MUSÉES

1^o Palais des Arts. — Ce palais contient neuf musées différents ayant une commune entrée : musée de peinture, de sculpture, de gravure, d'épigraphie, de numismatique, de sigillographie, d'archéologie antique, d'archéologie du moyen-âge et de la renaissance, musée des sciences naturelles.

Heures d'ouverture : de 9 à 11 h. 1/2, le matin ; de 1 h. à 5 h. le soir, en été ; de 9 à 11 h. 1/2 le matin, de 1 h. à 4 h. seulement en hiver. Prix d'entrée : 1 fr. par personne, ou 0 fr. 50 par personnes groupées. Entrée gratuite le dimanche et le jeudi après-midi.

2^o Palais du Commerce. — Musée historique des tissus. (Collection d'une richesse unique.) Ouvert les jeudis, dimanches et jours de fêtes, de 11 h. à 4 heures. Tous les autres jours, les visiteurs peuvent être admis sur leur demande, de 9 heures du matin à 4 heures du soir. Les jours réservés, les gardiens sont à la disposition des étrangers pour leur faciliter la visite des collections. Entrée place de la Bourse.

3^o Faculté des lettres. — Musée des moulages. Visible tous les jours, de 8 heures à 11 heures et de 2 à 5 heures, le dimanche excepté. Ce musée est au Palais du Commerce.

4^o Faculté de médecine. — Les collections de la Faculté lyonnaise de médecine sont très riches : musées d'anatomie, d'anatomie pathologique, de parasitologie, d'hygiène, de médecine légale, d'histoire de la médecine et de la pharmacie à Lyon.

5^o Faculté des sciences. — Collections très riches aussi de zoologie, de géologie (celle-ci unique en France pour l'étude des vertébrés tertiaires), de minéralogie pure et appliquée, de botanique générale et appliquée. Ces collections sont ouvertes tous les jours de la semaine, de 8 heures à 11 heures et de 1 heure à 6 heures.

II. JARDINS BOTANIQUES

1^o Jardin botanique de la Faculté de médecine et de pharmacie, établi entre les pavillons du Palais, à l'Est. Arrangement très rationnel pour étude.

2^o Jardin botanique du Parc de la Tête-d'Or, avec grandes et petites serres. Ouvert au public pour la visite et l'étude, de 5 h. 1/2 du matin à 6 h. 1/2 du soir, en été.

III. BIBLIOTHEQUES

1^o Grande Bibliothèque de la ville, rue Gentil, 27 (200.000 volumes, 2.400 manuscrits), ouverte de 10 heures à midi et de 2 heures à 6 heures.

2^o Bibliothèque du Palais des Arts, entrée place des Terreaux (80.000 volumes et 20.000 estampes), ouverte de 10 heures à 5 heures.

3^o Bibliothèque du Musée des Tissus, Palais du Commerce (6.000 volumes de beaux-arts et arts industriels), ouverte les mardis, mercredis, vendredis et samedis, de 10 heures du matin à 4 heures et de 8 heures à 10 heures du soir. Entrée, place des Cordeliers.

4^o Bibliothèque de la Chambre de commerce, Palais du Commerce (25.000 volumes sur le commerce et l'industrie), ouverte tous les jours, excepté le vendredi. S'adresser à la Chambre de commerce.

5^o Bibliothèque de la Société de Géographie, de 9 à 11 heures et de 2 à 5 heures.

6^o Bibliothèque de l'Université (170.000 volumes, 92.000 pièces académiques, 1.300 périodiques). Autorisation du recteur et droit annuel de 10 francs. Les fonctionnaires de l'enseignement public sont exemptés de ce droit.

7^o Bibliothèque de l'Office social, 2, rue Vauban, à l'entresol. Ouvert les lundis, mercredis, vendredis, de 8 h. à 7 heures du soir, et le vendredi de 8 à 10 heures du soir. (Documents, revues, journaux, livres relatifs à l'économie sociale.)

8^o Bibliothèque italienne, 35, rue Vieille-Monnaie. Ouverte le premier dimanche du mois, de 8 à 11 heures du matin ; le troisième samedi du mois, de 8 h. 1/2 à 10 heures du soir. (Prêts gratuits pour quinze jours, sans distinction de nationalité.)

9^o Bibliothèques municipales d'arrondissements. Elles sont, dans chaque mairie d'arrondissement, ouvertes tous les soirs de 7 à 9 heures, sauf les samedis et jours fériés.

IV. ARCHIVES

1^o Archives municipales, mairie centrale. Ouvertes de 9 à 5 heures, et le samedi, de 9 heures à midi seulement.

2^o Archives départementales, Préfecture. Ouvertes de 10 h. à 4 h. et le samedi, de 9 h. à midi seulement.

V. ÉTABLISSEMENTS DIVERS

1^o Ecole de tissage, place Belfort, 2. — La visite des ateliers où l'on voit fonctionner les divers métiers de l'industrie de la soie, est fort intéressante. On peut la faire tous les jours, de 10 heures à midi et de 4 à 6 heures. S'adresser au concierge.

CHOCOLAT MENIER

CACAO - MENIER

SOMMAIRE

De numéro du LYON UNIVERSITAIRE Du 18 mars 1910

1. Les nouveaux programmes d'enseignement du dessin.
2. Nos Facultés.
3. Nos Hôpitaux.
4. Une Association générale d'étudiants.
5. Société des Amis de l'Université.
6. Académie de Lyon.
7. Ecole des Hautes Etudes commerciales.
8. Les régimes matrimoniaux dans le droit civil allemand.
9. Souscription au monument Berthelot.
10. Méthodologie des langues modernes.
11. Revue des cours publics.
12. Société lyonnaise des Beaux-Arts.
13. Bal des Etudiants.
14. Conférences, cours publics.
15. Société des Grands Concerts.
16. Bibliographie
17. Feuilleton de *l'Yon Universitaire* : Oeuvre de l'Enfance anormale.

Le LYON UNIVERSITAIRE insérera volontiers toutes communications relatives aux œuvres scolaires, post-scolaires, universités populaires, petites "A", etc. Il donnera en un mot la plus large hospitalité à toutes les œuvres qui se proposent d'élever le niveau moral et intellectuel de l'ouvrier.

VÉRITABLE CITRONNADE BIGALLET

EUMICTINE

INDICATIONS : Hémorragie, Cystites, Néphrites, Pyélonéphrites, Pyuries, Bactériurie, Phosphaturie, Ammoniorie, Lithiase rénale, etc., etc.

8 à 12 capsules par jour. — Toutes pharmacies et Pharmacie du Roméo, 71, avenue d'Antin, Paris. — Prix : 4 fr. 50 francs

La LIBRAIRIE TRÉOPHILE GORAUS 67, quai de l'Hôpital LYON

LIVRES

REPOUD A TOUTE OFFRE D'ACHAT ou de VENTE de LIVRES D'OCCASION EN TOUTS GENRES

"L'Alliance Commerciale"

SOCIÉTÉ CIVILE DE MUTUALITÉ ENTRE NÉGOCIANTS, INDUSTRIELS ET COMMERÇANTS DE FRANCE, DES COLONIES ET DE L'ÉTRANGER

SIÈGE : 62, Rue de Provence, 62, à PARIS

MM. les Négociants et Industriels, ainsi que MM. les Banquiers et hommes d'affaires sont informés que lors de leurs séjours à Paris le siège de L'Alliance Commerciale est à leur disposition pour : Election de domicile, rédaction, réception et transmission de leur correspondance, rendez-vous d'affaires, etc...

Service divers, Sténo-Dactylographes, Interprètes, Téléphones, Bibliothèque.

DEMANDER NOTICES EXPLICATIVES

LYON UNIVERSITAIRE

HEBDOMADAIRE Administration et Rédaction, 3, rue Stella, Lyon

PROGRAMME

- I. Nouvelles de la vie universitaire lyonnaise.
- II. Bulletin officiel des actes administratifs universitaires.
- III. Etudes du mouvement pédagogique dans les divers ordres d'enseignement : primaire, secondaire, supérieur, public et privé.
- IV. Informations sur le mouvement de l'éducation sociale dans les œuvres post-scolaires.
- V. Compte-rendu des réunions de Sociétés de culture sociale.
- VI. Publications lyonnaises : livres, revues, journaux, estampes, etc.
- VII. L'œuvre de imprimeurs, éditeurs et libraires lyonnais.
- VIII. Activité scientifique des Facultés lyonnaises.
- IX. Les grandes Ecoles.
- X. L'Université des Arts.
- XI. Les grandes collections lyonnaises : leur développement.
- XII. Les expositions lyonnaises.
- XIII. Articles originaux : pédagogie, sciences, industrie.
- XIV. Etudes d'histoire lyonnaise.
- XV. Etudes d'art lyonnais.
- XVI. Programme hebdomadaire pour Lyon des conférences, cours publics, excursions.
- XVII. Tableau des divers examens.

Echos des Spectacles

GRAND-THEATRE. — Ce soir, relâche. Demain sera une belle soirée de gala par la présence de M. Léon Beyle, premier ténor de l'Opéra-Comique, qui, pour la première fois à Lyon, sa ville natale, chantera « Werther », où son succès est très rentant. Pour cette représentation de « Werther » — la dernière de cette saison de l'œuvre de Massenet — et de la présence du ténor Léon Beyle fait un attrait sans lendemain, Mme Magné chantera Charlotte, où elle s'est méritée de si beaux éloges ; Mlle Saint-Germier (Sophie) ; MM. Cadio (Albert), Van Laër (le Bailli), etc. Le spectacle commencera par « Paillasse », le beau drame lyrique de Léon Cavallo, avec Mlle Marchal ; MM. Crémel, Rothier, Cadio, Nandès, etc. — Location ouverte au Grand-Théâtre chaque jour, à partir de 10 heures du matin. — Téléphone n° 9-60. — Prochainement, « Hamlet », avec le concours de Mlle Marie Vuillaume, de l'Opéra.

THEATRE DES CELESTINS. — Demain samedi, « La Veuve Joyeuse ». Nous ne croyons pas trop vous avancer en disant que cette opérette, qui a obtenu et obtient partout, en France aussi bien qu'à l'étranger, un grand succès, aura à Lyon une interprétation de tout premier ordre. « La Veuve Joyeuse », qui répond au nom suave de Nissio Gialini, se sera alternativement de Mlle Gialini, Strakosch ou Mlle Gillet, qui, l'une et l'autre, sont des artistes de grand talent. On en peut dire autant de Mlle Vernon, qui jouera Nadia Popoff. Les interprètes masculins sont MM. Villot et Franck, déjà avantageusement connus du public lyonnais ; puis MM. Harry Mas, Henri Rov. Dalvil, Vitry, Liétry, Servatius, etc. L'orchestre, composé de 40 musiciens, sera sous la direction de M. Massin, chef d'orchestre des grands concerts d'Ostende. Les masses chorales, le team des danseuses Hillier-son, tout cela admirablement entraîné, constituera à « La Veuve Joyeuse » l'atmosphère de grand luxe qui lui sied. Déjà la feuille de location est à nu, remplie pour la soirée de samedi ; les retardataires pourront s'assurer déjà pour les deux matinées de dimanche et lundi de Pâques.

ELDORADO-THEATRE. — Pour faire suite à l'excellente saison dramatique qui s'est terminée par les applaudissements les plus chaleureux à l'adresse des artistes qui faisaient leurs adieux, commencent samedi, après un relâche de cinq jours, la série des grands spectacles. M. Martini ne pouvait faire un meilleur choix que « Les Cinq Sous de Lavarède », 5 actes et 16 tableaux, de M. Paul d'Yvoi. Ce spectacle est bien celui qui convient tout spécialement au moment des fêtes de Pâques. Il amusera les enfants et intéressera les grandes personnes. M. Martini a monté « Les Cinq Sous de Lavarède » non seulement avec luxe,

mais encore avec une véritable prodigalité ; il a spécialement engagé les danseuses anglaises les « Cliffords Girls » pour les ballets et divertissements, un orchestre complet sous la direction du jeune maestro Rivier, décors nouveaux, costumes neufs, figuration importante, car il y aura des ensembles et des défilés de 80 personnes.

« Les Cinq Sous de Lavarède » seront joués dimanche et lundi de Pâques en matinées et tous les soirs à 8 h. 1/4.

THEATRE-CASINO-KURSAAL. — Le public lyonnais est incontestablement de tous les car, le plus privilégié pour les spectacles, car les plus nouveaux, les plus sensationnels grands musics-halls, sont, grâce à M. Rastini, représentés au Casino-Kursaal. C'est ainsi qu'à l'occasion des fêtes de Pâques, le plus grand succès parisien actuel « Chantclair » va être joué à Lyon, à partir de samedi 26 mars, sur la scène du Théâtre-Casino-Kursaal. Cette pièce héroïque-comique à grand spectacle, en vers, a été montée absolument comme à Paris ; de plus, les costumes sont l'œuvre de Mme Rasimi ; ils sont tous d'une curieuse originalité. Ce sont des costumes d'animaux, on sait, et sûrement l'arche de Noé n'en connaît pas plus qu'il y en a dans « Chantclair », prenant avec leur caractère particulier leur physionomie spéciale, leurs qualités et leurs défauts, part à une action si amusante. Cette pièce plaira au public, grâce à son comique et l'entrain de ses excellents interprètes.

Mlle Viardi a été engagée spécialement pour jouer la faisane, qu'elle a créé ; de même, Mlle Olga-Daunal, celui de la Cigale, et M. Joanny-Bel celui de Ramina grobis. M. Delprad jouera Chantclair ; Mme Wall d'Orwila mère l'Oie, les danseuses anglaises, les 8 Berli's Cootes, de Tous en l'air dans les poules et les lapins.

THEATRE-CONCERT DE L'HORLOGE. — Après bientôt trois mois de succès indiscutable, « Midi... à l'Horloge » va arriver au terme de sa brillante carrière en laissant un vivace souvenir dans l'esprit de milliers et de milliers de personnes qui auront passé des heures de galtes aux dix tableaux de cette joyeuse revue lyonnaise qui, non seulement fourmille de scènes ultra-comiques, mais est abondamment pourvue de merveilles pour éblouir. Cette fois, ce sont bien les dernières irrévocables de « Midi... à l'Horloge » ; aussi nombreuses seront les personnes qui voudront voir et revoir ce kaléidoscope vivant des actualités de l'année ; et comme la période électorale s'approche voudra-t-on entendre les dernières scènes intercalées sur la venue possible d'un candidat bien connu à Lyon. Samedi 26 mars, à l'occasion de la centième de la Revue, il y aura une grande bataille de fleurs à la fin du cinquième tableau, « l'Aéro-Galant ».

A l'occasion des fêtes de Pâques, dimanche 27 et lundi 28, matinées extraordinaires à 2 heures et soirées exception-

nelles à 8 heures, avec cette joyeuse revue locale et féérique « Midi... à l'Horloge », dont la dernière irrévocable a lieu le lendemain mardi 29 mars courant.

Mercredi 30, spectacle de gala, création à Lyon de « Amour et Piston », vaudeville militaire à grand spectacle, en 2 actes et 4 tableaux, de MM. Marcel Guillemaud et Jacques Bernon. Cette pièce, dont l'Horloge s'est réservé le privilège exclusif, n'eut pas moins de 237 représentations consécutives au Théâtre de la Cigale de Paris ; du commencement à la fin, c'est un perpétuel éclat de rire. Monté avec les soins dont on est coutumier au théâtre-concert du cours Lafayette, cet ouvrage sera un des plus divertissants spectacles de notre ville. Jeudi 31, matinée à prix réduits avec « Amour et Piston ».

THEATRE-CONCERT-SCALA. — Bien qu'étant le spectacle de famille par excellence, l'American-Biograph a composé un programme bien spécial pour les fêtes de dimanche et lundi de Pâques et attirera de nombreux spectateurs en matinée et en soirée au Théâtre-Concert-Scala. Du reste, en voici le programme : « Volours modernes » ; Voyage à la côte d'éméraude ; On ne plaisante pas avec le fisc ; Rico le bouffon ; Le truc de la coiffure ; Le sacrifice de l'évadé ; La rivalité des deux guides ; Gribouille veut épouser la fille de son patron ; Le docteur Phantom ; Excursion sur la mer Blanche ; Précieux chapeau.

GUIGNOL DU GYMNASE. — Tous les soirs, à 8 heures, spectacle varié. Jeudis, dimanches et fêtes, matinée à 2 heures. Tous les mardis, classique.

GUIGNOL DU PASSAGE DE L'ARGUE. — Tous les soirs, spectacle varié (parodies). Jeudi, samedi et dimanche, matinée à 2 heures.

LIVRET DE L'ÉTUDIANT

L'Annuaire de l'Université ou Livret de l'Étudiant pour l'année scolaire 1909-1910, vient de paraître.

Cette brochure, publiée par le Conseil de l'Université et complètement mise à jour, contient, avec la liste du personnel enseignant de l'Université, toutes les indications qui peuvent être utiles aux étudiants : tableaux des cours, notices sur les bibliothèques, musées et laboratoires de l'Université, règlements scolaires de chaque Faculté, tarifs des droits d'études, d'examen et de diplômes, programmes des examens et concours, liste des auteurs à expliquer pour la licence et lettres, l'agrégation des lycées et le certificat d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes.

CHEMINS DE FER P.-L.-M.

FÊTES DE PAQUES A ROME. — A l'occasion des fêtes de Pâques à Rome, la Compagnie délivrera, du 13 au 24 mars 1910, au départ de toutes les gares de son réseau, des billets d'aller et retour spéciaux pour Rome à prix très réduits.

La durée de validité de ces billets sera de trente jours (dimanches et fêtes compris), sans faculté de prolongation.

Arrêts facultatifs sur le réseau P.-L.-M. trois arrêts au choix en Italie, tant à l'aller qu'au retour.

De Lyon-Perrache à Rome ; via Cluzo, Modane : 1^{re} classe, 116 fr. 80 ; 2^e classe, 81 fr. 95 ; 3^e classe, 53 fr. 75.

VACANCES DE PAQUES. — A l'occasion des Vacances de Pâques, toutes les gares du réseau P.-L.-M. délivreront, aux familles d'au moins trois personnes — du jeudi qui précède la Fête des Rameaux au Lundi de Pâques à l'inverse — des billets d'aller et retour collectifs dits de vacances, à prix très réduits.

Validité des billets : 33 jours, avec faculté de prolongation.

Minimum de parcours simple exigé : 150 kilomètres.

Arrêts facultatifs sur tout le parcours. Faire la demande des billets quatre jours à l'avance à la gare de départ.

FÊTES DE PAQUES. — A l'occasion des Fêtes de Pâques, les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés à partir du 17 mars 1910 seront valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 7 avril, étant entendu que les billets qui auront normalement une validité plus longue conserveront cette validité.

La même mesure s'étend aux billets d'aller et retour collectifs délivrés aux familles d'au moins quatre personnes.

Régates internationales de Nice et de Cannes. — Vacances de Pâques. — Tir aux pigeons de Monaco. — Billets d'aller et retour de 1^{re} et de 2^e classes, à prix réduits, de Lyon, Saint-Etienne et Grenoble, pour Cannes, Nice et Menton, délivrés du 24 février au 11 avril 1910.

Ces billets sont valables vingt jours (dimanches et fêtes compris) ; leur validité peut être prolongée une ou deux fois de dix jours (dimanches et fêtes compris) moyennant le paiement pour chaque prolongation, d'un supplément de 10 %.

Ils donnent droit à deux arrêts en cours de route, tant à l'aller qu'au retour.

De Lyon-Perrache à Nice, via Valence, Marseille : 1^{re} cl., 96 fr. 75 ; 2^e cl., 69 fr. 65.

De Lyon-Brotteaux à Nice, via Valence, Marseille : 1^{re} cl., 96 fr. 95 ; 2^e cl., 69 fr. 80.

De Saint-Etienne à Nice, via Lyon, Marseille : 1^{re} cl., 106 fr. 35 ; 2^e cl., 76 fr. 55.

— Via Chasse, Marseille : 1^{re} cl., 99 fr. 80 ; 2^e cl., 71 fr. 85.

De Grenoble à Nice, via Aix, Marseille : 1^{re} cl., 88 fr. 85 ; 2^e cl., 64 fr. — Via Va-

ABONNÉS - SOUSCRIPTEURS

recommandés Par le LYON UNIVERSITAIRE

ASSURANCES L'Abnèle, Compagnie anonyme d'assurances à primes fixes contre l'incendie et la grêle. Directeurs : l'Ag. ne générale de Lyon, MM. Triboulet et Moutoz, rue de l'Hôtel-de-Ville, 33. Compagnie générale du Rhône, assurances incendie, chômage, rue de l'Hôtel-de-Ville, 58. Mutuelle yonnaise, Société de Prévoyance et d'assurances mutuelles sur la vie, siège social : rue Grenette, 9, Lyon.	Wattebled et Cie, fabrique de confitures alimentaires par procédé perfectionné, rue de la Bourse, 41, et rue Buisson, 8. DIVERS Chiens Berger Pyrénées, pure race à vendre Boudot, 17, rue Garç, Arcueil, (Seine). EPICERIES Gagneux-Simon, sparterie, broserie, éponges, parumerie, rue Sainte-Catherine, 2-4, Lyon. Société Moderne d'Imprimerie et produits Feix-Potin, entrepôt et usine de fabrication rue d'Alger, 37 et 39, Lyon.	P. Moraud, 19-28 rue du Plat, Librairie, Papeterie, imprimerie. A. Maloigne 6, Rue de la Charité, Lyon — Grande Librairie médicale, scientifique & industrielle. PENSIONS DE FAMILLES M. Rambaud-Collet, r. Vendôme, 109 111-113, p. c. Morand, Prix modéré. PRODUITS PHARMACEUTIQUES Les Hypophosphites du Dr Chanchi, contre la tuberculose, anémie, neurasthénie. Pharmacie Swann rue Casagrande, 12, Paris. STÉNOGRAPHES-DACTYLOGRAPHES Cours professionnels de : Placemont, Union Steno-Dactylo 16, Hôtel-de-Ville. TAILLEURS A la Belle Jardinière, Vêtements sur mesure, succursale de Lyon, rue de la République, 62. A la Grande Maison, place de la République, 62, Lyon, succursale : rue Colbert, 8, et r. Magenta, Marseille.
--	---	--

Les recouvrements de cette publicité seront faits par l'Imprimerie WALTENER & C^o, après la première insertion.

ence, Marseille : 1^{re} cl., 95 fr. 40 ; 2^e cl., 68 fr. 70.

Voyages à itinéraires facultatifs de France en Algérie, en Tunisie et aux Echelles du Levant ou vice-versa. — Carnets individuels ou collectifs, 1^{re}, 2^e et 3^e classes, délivrés pour voyages pouvant comporter des parcours sur les réseaux métropolitains, algériens et tunisiens ainsi que sur les lignes maritimes desservies par la Compagnie générale Transatlantique (Compagnie Touache), par la Société générale de Transports maritimes à vapeur ou par la Compagnie des Messageries Maritimes. Ces voyages doivent comporter, en même temps que des parcours français, soit des parcours maritimes, soit des parcours maritimes et algériens ou tunisiens. Minimum de parcours sur les réseaux métropolitains : 300 kilomètres. Les parcours maritimes doivent être effectués par l'une seulement des quatre Compagnies de navigation participantes ; ils peuvent cependant être effectués à la fois par les paquebots de la Compagnie des Messageries Maritimes et par ceux de l'une quelconque des trois autres Compagnies de navigation. Validité : 90 jours ; 120 jours lorsque les carnets comprennent des parcours sur les lignes desservies par la Compagnie des Messageries Maritimes. Faculté de pro-

longation moyennant paiement d'un supplément. Arrêts facultatifs dans toutes les gares du parcours. Demander les carnets cinq jours à l'avance à la gare de départ. Pendant la saison d'hiver, Paris et Marseille sont reliés par des trains rapides et de luxe composés de confortables voitures à bogies. Trajet rapide de Paris à Marseille en 10 heures et demie, par le train « Côte d'Azur rapide » (1^{re} classe).

IMPRIMERIE WALTENER THÈSES DE DROIT ET DE MÉDECINE

Les numéros portant le millésime de l'année précédente sont vendus UN FRANC.

Le propriétaire-gérant : PAUL MALOT

Imp. WALTENER et Cie, 3, rue Stella, Lyon.

GRANDE FABRIQUE de PARIS
MAISON HENRI ESDERS
67 et 69, rue de la République — 20 à 24, rue Confort
— LYON —

EXPOSITION
DE NOS
Complets pour hommes... 19, 25, 32, 38, 45
Pardessus demi-saison... 21, 26, 32, 38, 45
Complets p. jeunes gens: 15, 17 50, 22, 28, 34

CHOIX IMMENSE DE DRAPERIES HAUTES NOUVEAUTÉS
pour Vêtements sur mesures

Envoi franco de notre catalogue contenant 23 échantillons

Hors Concours DEMANDEZ PARTOUT LE SUCC SIMON Liqueur Select Très Digestive DELICIEUSE A L'EAU GLACÉE

WALTENER & C^o
3, Rue Stella, 3
Rue St-Etienne, 14
(Près la Place de la République)
Téléphone 16-69

Maison à PARIS : rue Ricque-Marsol, 56

Le matériel le plus important et entièrement neuf

Propriétaires du Moniteur Journalier, imprimeurs du Lyon Universitaire et de nombreux journaux hebdomadaires, de Sociétés savantes, des Corporations de MM. les Officiers ministériels, du XIV^e Corps d'armée, etc., etc. Impressions commerciales, administratives et de luxe. Actions, obligations, titres divers, chèques imprimés en noir ou couleur avec fond de sûreté.

Spécialité d'adresses de tous formats. — Journaux quotidiens sur rotatives. — Revues, albums, catalogues, prix-courants, etc.

Thèses, Statuts, Notices, Rapports, mémoires avec en quelques lettres. — Outillage spécial pour ouvrages de luxe et en similigravure. Publications illustrées.

Spécialité d'adresses pour MM. les Officiers ministériels

RAPIDITÉ D'EXECUTION
depuis toute concurrence

Suppression des POMPES de tous systèmes et Couverture des Puits ouverts PAR LE DESSUS de Puits de SÉCURITÉ ou ÉLEVATEUR D'EAU à toutes profondeurs

Les Docteurs conseillent, pour avoir toujours de l'eau saine, d'employer le Dessus de Puits de Sécurité qui sert à tirer l'eau à toutes profondeurs et évite toute espèce d'accidents. Ne craint nullement la gelée pour la pose ni pour le fonctionnement, système breveté hors concours dans les expositions, se placant sans frais, et sans réparations sur tous les puits, communal, moyen, ancien, ancien et nouveau et à n'importe quel diamètre.

Prix 150 fr.

Paiement après satisfaction. De plus est envoyé à l'essai et repris sans aucune indemnité s'il ne convenait pas.

Envoyé franco du catalogue ainsi que du duplicata du Journal Officiel concernant la loi sur les eaux potables votée et promulguée le 19 février 1902 et mise en vigueur le 19 février 1903.

S'adresser à MM. L. JONET & C^o à RAISMES (Nord)

Membre de la Société d'Hygiène de France.

Pourrisseurs de la Compagnie des chemins de fer du Nord, des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, et d'autres grandes Compagnies ainsi que d'un grand nombre de Communes.

Membre du Jury, hors concours Ville de Paris, Exposition de 1900.

Fonctionnant à plus de 100 mètres. — NOMBREUSES RÉFÉRENCES

ON DEMANDE DES REPRÉSENTANTS

LE VERITABLE EXTRAIT DE VIANDE **LIEBIG** est un PUR JUS de VIANDE de BEUF TRÈS CONCENTRÉ dont l'Utilité dans la Cuisine journalière est incontestable. SE VEND CHEZ TOUS LES ÉPICIERS et MARCHANDS de COMESTIBLES.

IMPRIMERIE WALTENER & C^o
3, Rue Stella, LYON
SPÉCIALITÉ D'IMPRESSION DE THÈSES de Droit et de Médecine
Téléphone 16-69

L'ENVELOPPE-TOURISTE

L'ENVELOPPE-TOURISTE ILLUSTRÉE, spécialement créée pour favoriser l'essor du Tourisme en France.

L'ENVELOPPE-TOURISTE est d'intérêt local dans chaque ville. Tous les Commerçants sont intéressés à répandre L'ENVELOPPE-TOURISTE qui porte au loin la réputation et les avantages que l'on trouve dans leur Ville, à l'aide d'une série de vues et de notices imprimées sur l'ENVELOPPE-TOURISTE.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS S'adresser à l'Imprimerie WALTENER & C^o 2, place du Caire, PARIS

ADRESSES ET JOURS DE RÉCEPTIONS

Tout Lyon - Annuaire des Salons du Sud-Est

LYON — GRENOBLE — VILLEFRANCHE
VIENNE — SAINT-ÉTIENNE — ROANNE

EN VENTE A :
LA DIRECTION DU TOUT LYON, rue de la République, 45, Téléphone 31-79
L'AGENCE FOURNIER, rue Confort, 14, Lyon, dans ses Succursales...
Et chez les principaux Libraires

Prix 6 Fr.

LYON UNIVERSITAIRE
HEBDOMADAIRE
RÉDACTION, ADMINISTRATION, ABONNEMENTS et ANNONCES : Rue Stella, 3, LYON

Bulletin de Souscription

Je soussigné (1) demeurant à (2) désire m'abonner pour un an au "LYON UNIVERSITAIRE", moyennant la somme de sept francs payable à présentation de la quittance.

Signature : (1) Nom et prénom. (2) Adresse.

NOTA. — Prère de détacher et de retourner ce bulletin, revêtu de votre signature, à M. l'Administrateur du LYON UNIVERSITAIRE, Rue Stella, 3.